

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'URRUGNE**

En exercice : 29
Votants : 28
Absent : 1

L'an deux mille neuf
Le 14 décembre
18 heures 30

Le Conseil Municipal de la Commune d'URRUGNE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Odile de CORAL, maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 7 décembre 2009

Présents : Mme Odile de CORAL, Maire, Mrs Francis GAVILAN, Beñat IRASTORZA, Mme Claire d'ELBEE, M. Pierre TETEVUIDE, Mme Isabelle RAGOZIN, Mrs Martin TELLECHEA, Michel BERCETCHE, Pascal MARTIN, Melle Marie-Hélène GOYA, Mrs Michel LARRETCHÉ, Beñat EXPOSITO, Léon MARIN, Melle Valérie ANDIAZABAL, M. Jean TELLECHEA, Mmes Danièle DUFAU, Elisabeth PERY, Marie-Josée GOYA, M. Renaud LASSALLE, M. Philippe ARAMENDI, Dominique MELE, Mmes Annette ARAMBURU, Thérèse HALSOUET et M. Beñat ELIZONDO.

Pouvoirs :

Mme HACALA à Mme d'ELBEE
Mme CONNAN-GIACOMETTI à Melle ANDIAZABAL
Mme Isabelle LEBARS-FAURISSON à Mme RAGOZIN
Mme Isabelle ECHEVERRIA à M. Philippe ARAMENDI

Absent :

M. Didier PICOT.

M. Beñat EXPOSITO est désigné secrétaire de séance

OBJET : Attribution subventions 2009

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que les subventions aux associations pour 2009 ont été votées lors de la séance du Conseil Municipal du 30 mars 2009 excepté pour celles dont le dossier était incomplet, de ce fait certaines demandes n'ont pas été votées à ce jour.

Après avis favorable de la Commission des Finances du 4 décembre 2009, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de verser le montant de la subvention aux associations comme suit :
 - Association Hazia : 3.500 €
 - Association des Pécheurs de la Bidassoa : 300 €
 - Association Herri Kirolari Bai : 800 €
 - Association HELB-MERZOUGA et le 4L TROPHY : 150 €

D'autre part, une demande de subvention exceptionnelle a été déposée par l'Association Nivelles Bidassoa pour lequel il est proposé de verser une subvention de 1.000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- DECIDE de verser à l'Association Nivelles Bidassoa, une subvention exceptionnelle de 1.000 €.

Les crédits sont prévus au budget C/657483.

Votes pour : 28

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

Certifié exécutoire par son envoi
en Sous-Préfecture :
Visé le :
Publié ou notifié le :